

# MÉMOIRE ET MODERNITÉ

N°16

MAI 2009

Bulletin de liaison de l'Association pour l'Étude de l'Histoire de l'Agriculture

## Editorial

### Et si nous parlions fraternité

L'écrivain Régis Debray vient de publier « Le Moment Fraternité », ouvrage dans lequel il s'interroge comment « au royaume morcelé du **Moi Je**, retrouver le sens et la force du **Nous**... défi le plus crucial de notre époque ». Relever ce défi, pour l'auteur, est « le labeur de chaque jour ».

En lisant l'oeuvre magistrale du philosophe et historien, je me remémorais mes années d'adolescence. En fin de semaine, nous recevions, à la maison, « La Fraternité », journal créé par un pasteur protestant à Lezay, chef lieu de canton du sud des Deux-Sèvres et diffusé dans tout l'arrondissement. L'hebdomadaire donnait des nouvelles locales, toujours accompagnées de un ou deux articles de fond dont la connotation philosophique et morale servait de fondement à une démarche politique. On était républicain laïc et mutualiste.

C'était l'époque, dans une société majoritairement rurale, où le mutualisme imprégnait fortement les comportements et la pratique des activités économiques, financières et sociales du milieu agricole, à l'exception de la collecte des animaux laissée inévitablement aux marchands de bestiaux et aux volaillers. On vivait dans un monde où la fraternité servait de dénominateur commun à des hommes, pas meilleurs que d'autres, mais qui avaient établi entre eux des liens solides de solidarité faisant du tissu social la richesse humaine. Fortunés et pauvres se retrouvaient, sans préjugés d'aucune sorte, pour se fixer des objectifs et remplir des missions reposant sur la doctrine du coopératisme dont Charles Gide avait été l'un des principaux théoriciens.

Que reste-t-il, soixante ans après, d'un mouvement qui a couvert la France agricole selon des références politiques et philosophiques différentes mais dont la démarche éthique des hommes était la même ? A l'évidence, les fraternités mutualistes se sont estompées, laissant un vide tant pratique que doctrinal.

Certes la diminution brutale de la population agricole, l'élargissement du marché, la recherche d'une compétitivité accrue, la transformation des méthodes de production... parmi d'autres motifs, n'y sont pas étrangers. Mais ceci n'explique pas tout.

Force est de constater que l'effacement du militantisme, et « la trahison des clercs » se sont conjugués pour casser ce mouvement fraternel. Le premier par impuissance de ses efforts, les seconds par attrait du pouvoir, de l'argent facile ainsi que d'une notoriété reconnue dans « la cour des grands » à l'échelle internationale. Le néolibéralisme, qui envahit la planète à l'image d'un homme sans racines et sans âme, ne peut qu'échouer dans sa tentative d'exister en tant que nouvelle culture et nouvelle civilisation.

Une raison d'espérer : les facteurs de renouveau ne manquent pas. De très nombreuses solidarités nouvelles se nouent entre les hommes pour qui elles sont « le labeur de chaque jour », mais dispersées et sans référence à un concept unitaire. Noble tâche pour les historiens de recueillir dans les écrits, comme dans les transmissions orales, non seulement des faits mais aussi les sources de l'effacement comme celles du renouveau d'une doctrine qui a si profondément marqué depuis la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle.

René GROUSSARD

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AEHA

L'Assemblée générale de notre Association a permis de faire, jeudi 18 décembre, le point sur les activités passées, en cours et projetées.

Ces activités reposent essentiellement sur l'élaboration de guides départementaux des sources historiques de l'Agriculture.

Les guides de la Vienne et des Deux-Sèvres ont été menés à bonne fin et celui de la Charente se met en place (comme il sera dit plus loin), celui de l'Aveyron ne s'est pas conclu dans les conditions prévues par la convention de financement du Conseil général de ce département.

Les raisons essentielles de cette conclusion inachevée sont les retards et lacunes accumulés dans les rapports d'étapes et définitif du chercheur désigné par l'Université de Toulouse Le Mirail qui était chargé de l'élaboration et avait la responsabilité scientifique de l'opération, et ce malgré des rappels à l'ordre tant de l'Association que du Président de l'Université qui l'avait désigné.

Nous avons été dans l'obligation de demander à notre secrétaire scientifique, M. Giandou, de réaliser le programme d'interviews des personnalités agricoles du département prévues par le Comité de pilotage.

Mais les délais imposés par le Conseil général dont le renouvellement laissait prévoir des changements dans les responsabilités départementales, ne permettaient pas la mise en forme d'un ouvrage publiable.

Les discussions menées par le Président Groussard avec le Directeur des services du Conseil général se sont conclues par une interruption de la convention sans publication d'un ouvrage.

Le Bureau de l'AEHA a lancé une réflexion sur les moyens de valoriser au mieux la quantité importante de documents de toute nature recueillis au cours de cette opération.

L'état d'avancement du guide de la Charente a été présenté par M. Coutelle, Secrétaire général de la Fondation Xavier-Bernard qui pilote et finance le projet.

Deux professeurs, l'un de l'Université de Bordeaux, l'autre de l'Université de Poitiers, se chargent de préparer et suivre le programme des travaux définis avec l'aide d'un Comité de pilotage qui comprend outre ces professeurs, des membres de la Fondation Xavier-Bernard, l'AEHA, l'ancien DDAF, et la Directrice des archives qui s'est impliquée dans ce projet ; elle conseillera une personne spécialement recrutée pour classer et rechercher les documents les plus importants concernant l'agriculture de la Charente.

Autre projet : compte tenu du contexte politique nouveau de la Savoie et en coordination avec l'organisation des manifestations prévues pour la célébration du 150<sup>ème</sup> anniversaire de son rattachement à la France, un projet de guide sera proposé au Président du Conseil général de la Savoie, Hervé Gaymard, ancien Ministre de l'Agriculture.

Par ailleurs le Bureau, approuvé par l'Assemblée générale, a accédé à la demande du Service de la Communication du Ministère de l'Agriculture d'associer l'AEHA au projet d'élaboration d'un documentaire cinématographique portant sur la Politique agricole commune. Cette collaboration s'exercera tant sur le plan historique que sur le plan administratif, l'AEHA servant de support pour la gestion administrative de la réalisatrice de ce film.

Enfin, la page internet de l'AEHA est ouverte sur le site de l'Académie.

Raymond **MÉRILLON** et Christian **FERAULT**

## ÉTAT ET ÉLITES AGRICOLES EN MISSION DE SERVICE PUBLIC

Depuis la fin de la Guerre 1939-1945, la définition et surtout la mise en œuvre de la politique agricole sont réalisées en partenariat entre l'État et un certain nombre de personnes qui jouent un rôle actif dans les filières agricoles. Celles-ci contractent de ce fait, une responsabilité particulière envers l'État et la Société.

La politique agricole et les relations entre l'État et ces élites agricoles en mission de service public reposent depuis la fin de la dernière guerre sur une triple référence doctrinale : le Front Populaire et le programme du Conseil National de la Résistance, l'alliance entre le gaullisme et la démocratie chrétienne représentée par la JAC, porteuse de la doctrine sociale de l'Église Catholique marquée par la pensée marxiste, enfin par la Politique agricole commune, dans laquelle la social-démocratie y trouve naturellement sa place. C'est ce que j'ai appelé, en d'autres circonstances, le gaullisme agricole.

Quatre démarches thématiques donnent une bonne illustration de la capacité des deux partenaires à s'adapter ensemble, sans *a priori* politique, à la diversité des sujets et aux vicissitudes du moment. Un État et des élites cogestionnaires (trait dominant de la politique depuis l'après-guerre) un État qui s'entremet entre des élites (le Plan et la politique agroalimentaire) ; des élites complices de l'État (la gestion des marchés) ; les élites se détachent ensemble des valeurs de solidarité portées par le mutualisme. Il n'y a pas eu passage d'une démarche à l'autre. A chaque thématique son élite.

Cette période a vu l'État et ses partenaires se référer successivement à trois paradigmes :

- Le premier, de l'immédiat après-guerre à la fin des années cinquante, période au cours de laquelle l'État joue un rôle directif majeur et partage les mêmes valeurs que les élites agricoles : protéger l'exploitation agricole familiale et faire du mutualisme la primauté sur toute autre référence socio-économique et politique.

- Un second paradigme qui prend fin dans la première moitié de la décennie quatre-vingt-dix : l'État est allié aux élites agricoles pour engager d'innombrables réformes initiées par Michel Debré et portées par Edgard Pisani. Force est de constater que les gouvernements de la Cinquième République, et singulièrement le premier, ont fait preuve d'une grande habileté. Ils ont su faire endosser par leurs partenaires la responsabilité de la gestion de la réforme agraire ce qui n'était pas sans risque pour l'État. Ils ont su donner aux meilleurs industriels de l'agroalimentaire le sentiment que leur réussite n'était due qu'à eux-mêmes. Ils ont laissé dire et écrire que la conduite de la politique de la France, s'agissant de la conception et de la gestion de la PAC, était une aventure commune de l'État et des Organisations professionnelles agricoles. Ils ont laissé enfin se dégrader les solidarités mutualistes puisque les élites agricoles, au premier rang concernées, n'y croyaient plus.

- La globalisation des échanges, l'immense progrès des connaissances dans le domaine des sciences biologiques et l'échec (pour l'instant ?) de la construction d'un monde multipolaire et dans son prolongement la reconstruction d'une PAC revenue à ses conceptions initiales, sont à l'origine de l'émergence d'un nouveau changement de paradigme. On constate à la fois un intérêt plus soutenu porté à la protection de l'environnement, à la qualité de l'alimentation, et à un usage plus modéré et circonstancié des produits phytosanitaires. Au fil du temps est né un nouvel agriculteur dont les fonctions se sont élargies, multipliées et croisées avec des partenaires de plus en plus divers. Peu d'agriculteurs ont encore pris la mesure des changements qui sont en cours. Une majorité n'en veut pas. De son côté, l'État cède des compétences à l'Union Européenne dans des domaines de plus en plus nombreux. Il est désormais affaibli face à la représentation agricole qui n'a plus comme « partenaire européen » que des directives ou des règlements !

Les élites d'une période doivent s'adapter ou se retirer d'elles-mêmes au lieu de faire d'un droit qui n'était que passager un acquis. Telle pourrait être, sur cette époque, l'une des conclusions des historiens...

René GROUSSARD

## LE PAIN DANS L'ALIMENTATION ANIMALE : UN MOYEN DE BIEN VALORISER SA PRODUCTION DE CÉRÉALES

En 1893 et 1894, sous les signatures principales du Marquis de Dampierre, président de la Société des Agriculteurs de France et membre titulaire de la Société nationale d'Agriculture et de Jean Hyberti, Correspondant de cette Académie, paraissent plusieurs articles traitant de l'incorporation de pain dans l'alimentation animale.

Ces auteurs relèvent que, suite à des sécheresses, les fourrages sont rares et chers alors que les prix des céréales panifiables demeurent très peu rémunérateurs pour les cultivateurs. Or le pain renferme toutes les substances nécessaires aux rations d'entretien et de production...

Quels animaux sont concernés par les expérimentations conduites ? les chevaux, même si quelques essais sont effectués sur des bovins.

Mais un débat du moment agite des « anti » - au-delà de l'aspect éthique d'une telle consommation – selon lesquels les animaux ainsi nourris seraient plus poussifs. Par exemple un certain Lavallard alors directeur de la « Cavalerie des omnibus de Paris » souligne que mille chevaux nourris avec du pain pendant neuf mois ont perdu du poids et de l'énergie en fin de parcours.

Au contraire indiquent nos auteurs qui s'appuient sur leurs réseaux d'expérimentateurs et dont ils rapportent les résultats : les chevaux le mangent « avec avidité et ne s'en dégoûtent jamais... ils ont le poil luisant, présentent une santé parfaite et montrent vigueur et énergie ».

Mais c'est le côté économique de l'opération qui est principalement développé : la consommation journalière de 2 ou 3 kg de « pain de ménage » - le même que celui servi à la table de la ferme – remplaçant largement 8 à 10 litres d'avoine, des calculs poussés montrent qu'on peut ainsi valoriser son blé à 25/27 F le quintal (pour un marché à 16/17), tous frais induits retranchés et même plus avec une proportion de seigle atteignant un tiers du mélange de farines.

Avec une exhortation finale ainsi présentée : « Cultivateurs, ne vendons pas notre blé à perte, faisons-le consommer sous forme de pain par nos animaux !... tout au moins jusqu'au moment où les céréales auront retrouvé un cours normal [ ? ] et rémunérateur ».

Le chemin sera long !... et le succès de ces propositions modeste.

Christian **FERAULT**

## NAISSANCE DE LA PAC : RÉCIT D'UNE AVENTURE HUMAINE

*« Tout ne commence pas aux archives, mais avec le témoignage, et ce, quoi qu'il en soit du manque principal de fiabilité du témoignage, nous n'avons pas mieux, en dernière analyse, pour nous assurer que quelque chose s'est passé... »*

**Paul Ricoeur**

Dans le cadre d'une convention passée avec le Ministère de l'Agriculture (Délégation à l'information et à la communication), l'AEHA soutient la production d'un film documentaire sur la PAC. Ayant réalisé en grande partie ce film l'année dernière avec le ministère, j'ai été recrutée cette année par l'Association pour le terminer et le diffuser.

Le film aborde une histoire vécue de la PAC, incarnée par des personnalités politiques et professionnelles ayant participé à sa mise en œuvre. De la modernisation agricole aux crises de surproduction, il traverse les 25 premières années de la PAC. Les témoins et experts présents tissent le canevas d'une politique dont les premiers objectifs étaient de nourrir une population européenne marquée par les pénuries d'après-guerre.

Soutenus en France par les hommes politiques de l'époque, notamment Michel Debré et Antoine Dupont-Fauville, les paysans vont prendre une part active à cette révolution silencieuse.

Tout au long de cette histoire, Edgard Pisani tient le fil, se souvient de ses allers-retours entre Bruxelles et la terre, entre la théorie et la pratique et nous révèle les souterrains de cette histoire d'hommes.

Dans les coulisses des négociations, les témoignages renvoient aux huis clos passés avec leurs conflits, mais aussi avec leurs utopies, offrant ainsi une approche inédite de la construction de la première politique européenne.

Ce film s'inscrit dans un projet plus large auquel participent l'AEHA et la Mission d'Animation des Agrobiosciences autour de la mémoire des acteurs de la PAC. Prochaine étape : la réalisation d'entretiens filmés dans la perspective de compléter une collection de témoignages sur la PAC.

Noémie **ROCHÉ**

**Bulletin de liaison de l'Association pour l'Étude de l'Histoire de l'Agriculture  
édité avec le concours du Crédit Agricole S.A.**

Siège social : Académie d'Agriculture de France - 18, rue de Bellechasse – 75007 Paris

☎ : 01.47.05.10.37 - 📠 : 01.45.55.09.78

Directeur de la publication : René **GROUSSARD**

**FRITE ET TROISIÈME RÉVOLUTION INDUSTRIELLE.  
LA POMME DE TERRE GLOBALISÉE PAR LA CHAÎNE PRODUCTIVE STRUCTURÉE  
AUTOUR DE McCAIN ET McDONALD'S (1956-2008)  
Hubert Bonin, professeur d'histoire économique, Sciences Po Bordeaux  
et UMR GRETHA-Université de Bordeaux 4) [[www.hubertbonin.com](http://www.hubertbonin.com)]**

L'Université de Tours et son centre d'Histoire de la consommation ont organisé, en novembre 2008, un colloque international consacré à « La pomme de terre dans l'Histoire », dans le cadre de « l'année de la pomme de terre » proclamée par la FAO. Nous avons choisi d'y faire représenter l'histoire d'entreprise (*business history*) aux côtés de l'histoire des modes de consommation ou de l'histoire agricole, et sélectionné un thème provocateur, consistant à « prouver » que l'économie de la frite était un symbole particulièrement représentatif des mutations du système productif qui caractérisent la troisième révolution industrielle depuis le milieu des années 1970. Le défi de notre étude a résidé dans notre volonté de placer l'histoire immédiate de deux groupes de grande consommation – déjà connue par deux ouvrages d'histoire d'entreprise –, l'un dans l'industrie, McCain<sup>1</sup>, l'autre dans les services, McDonald's<sup>2</sup>, dans cette histoire. Nous avons donc déterminé quels aspects de leur évolution depuis un tiers de siècle ont été partie prenante de cette révolution et en quoi ils peuvent être mobilisés en tant que « marqueurs » de la recomposition du processus productif au profit d'un nouvel équilibre entre économie industrielle et économie des services, et des modes de vie et de consommation. Par leurs fonctions au sein du « système productif » et par leur « modèle économique » (*business model*), McCain et McDonald's, deux firmes américaines, sont, à leur échelle, autant expressives de la restructuration du système économique actuel que l'ont été jadis Renault (production de masse) et Prisunic/Monoprix/Casino (consommation de masse) pour la deuxième révolution industrielle. En 1985, ainsi, McDonald's acquiert 5 % de la production américaine de pommes de terre à destination alimentaire : « *Because of these volumes and because of its insistence on product quality and consistency, McDonald's has wrought revolutionary changes in meat and potato processing.* »<sup>3</sup> Notre étude a ainsi reconstitué l'histoire de l'implication de ces deux groupes dans la structuration d'une filière modernisée et mondialisée de la pomme de terre, en fonction d'impératifs de marketing et d'image de marque (qualité et qualités) et de l'évolution et de la diversification des modes de consommation du tubercule (consommation hors-foyer, consommation de loisir, mode prêt-à-manger). Elle a précisé leur engagement dans la promotion d'une gamme diversifiée de qualités de pommes de terre, dans la structuration d'une filière productive en amont au sein du monde agricole, dans la construction d'une nouvelle image de marque de la pomme de terre en fonction des usages gastronomiques mais aussi sanitaires de consommation, et également dans l'édification d'une chaîne logistique du froid. Une version provisoire de ce texte est disponible sur le site [[www.hubertbonin.com](http://www.hubertbonin.com)] ; et les Actes de ce colloque paraîtront dans le courant de l'année 2009.

Hubert **BONIN**<sup>4</sup>

<sup>1</sup> – Cf. Daniel Stoffman (et Tony van Leerseum), *McCain. From the Ground up. The First Fifty Years of McCain Foods (1957-2007)*, Toronto, McCain Ltd, 2007.

<sup>2</sup> – Le livre clé est : John F. Love, *McDonald's. Behind the Arches*, New York, Bantam Books, 1986 (réédition : 1995).

<sup>3</sup> – John F. Love, *op. cit.*, p. 3.

<sup>4</sup> – Professeur d'histoire économique, Sciences Po Bordeaux, umr Gretha-Université de Bordeaux 4 ([www.hubertbonin.com](http://www.hubertbonin.com))

**AUX ORIGINES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE : GERER EN BON PERE DE FAMILLE**

Entre la fin de l'époque médiévale (XV<sup>ème</sup> siècle) et le début de l'époque moderne (XVI<sup>ème</sup> siècle), l'économie forestière passe du système de la cueillette - le bois est prélevé en fonction de la demande -, au système de la culture - le bois est récolté en fonction des possibilités : celles-ci ménagent la capacité de régénération du peuplement concerné. Certes, le terme de sylviculture n'apparaît pas encore : il s'imposera à la Restauration, avec la création de l'Ecole de Nancy (1824), mais l'idée est déjà qu'un bon père de famille doit protéger la ressource afin que ses enfants reçoivent de lui autant, voire davantage, qu'il a reçu. Le jargon actuel qualifierait cet objectif patrimonial de « développement soutenu ». Il est de bon ton d'imputer ce principe à la période Colbert (1661-1683). C'est oublier tous les administrateurs qui l'ont précédé. Ils ont multiplié les règlements ; observé les pratiques adoptées dans les états de Lorraine et de Bretagne, dans ceux des Habsbourg d'Autriche et d'Espagne, dans les principautés allemandes. Ils ont commandé des aménagements provinciaux pour les forêts d'Île de France, de Picardie et de Normandie, et des aménagements particuliers pour les forêts de Roumare, de Compiègne et de Villers-Cotterêts. Cela vise toujours des massifs domaniaux : le roi est selon l'expression consacrée le « père de tous ses peuples », et il sait que ses décisions seront imitées ; elles toucheront donc les massifs non domaniaux que sont les bois des seigneurs, des communes et des particuliers. Au demeurant, on aurait tort de sous-estimer le caractère familial qu'induit le mot « mesnage », l'ancêtre des aménagements contemporains : son sens, très général, désigne ce que nous appelons la gestion, qu'elle s'exerce dans le cadre domestique (maisonnée) ou dans le cadre territorial (domaine). L'aménagement s'applique donc *stricto sensu* aux domaines sylvicoles (XVI<sup>ème</sup> siècle), maritimes (XVII<sup>ème</sup> siècle) et urbanistiques (XVIII<sup>ème</sup> siècle).



En quelques siècles, une véritable gestion forestière émerge. Cela implique sélection des essences, conduite des traitements, décision des rotations et fixation des réserves. Toutes ces mesures font de l'espace forestier un milieu aussi travaillé que l'espace agricole. La législation royale impose ainsi des notions qui font de la sylviculture autre chose qu'une ligniculture limitée à la plantation des arbres et à la récolte des grumes. Peu importe alors qu'entre la formulation et la concrétisation des notions, il faille compter trente à soixante ans : le bon père de famille a conscience que sa mort n'est pas la fin des temps et que ses héritiers poursuivront l'œuvre entreprise. Des ordonnances définissent les baliveaux (1376), les arbres de paroi (1518), le tiers en réserve (1561), la coupe à tire-direction de l'exploitation - et aire-surface exploitée (1583). D'autres précisent la nature des baliveaux et des arbres parois -arbres de lisière et pieds corniers- (1597), et la surface réservée (au quart et non plus au tiers de la contenance) et les baliveaux réservés (1669). L'assiette des triages (ou « coupons » ou « ventes ») est indiquée dans le procès-verbal d'aménagement et dans le plan d'arpentage joint. Les parties prenantes assistent au bornage et au martelage des arbres réservés dont le nombre est vérifié au cours du récolement. Après l'inspection du chantier de coupe, l'exploitant obtient quitus, ou doit réparer ses fautes, indemniser le propriétaire et acquitter l'amende qui sanctionne les délits commis. On le voit : le bon père de famille associe la prévention – les choses sont clairement annoncées – et le châtiment : les amendes profitent au souverain, qui finance les Eaux et Forêts, l'administration la plus nombreuse de l'époque ; elles sont aussi et indéniablement, dissuasives ! Ainsi, gérer en bon père de famille est l'ambition que partagent le monarque et tous les détenteurs de l'espace forestier : il faut éduquer et sanctionner, en espérant que ce savant dosage préservera le capital et le revenu, royal ou familial, de l'avidité d'une génération prodigue. Reconnaissons que, s'il est aujourd'hui question de gérer avec raison, c'est justement parce que les générations du XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles n'en ont guère eue : elles ont dilapidé leur patrimoine. Il a suffi de quelques décennies pour consommer les ressources fossiles amassées en quelques millions d'années. Mais il ne suffira pas de quelques années pour les remplacer par des ressources durables, c'est-à-dire renouvelables...

Andrée Corvol<sup>1</sup>

1 - Directeur de recherche au CNRS, présidente du Groupe d'Histoire des Forêts françaises (GHFF)

## L'ÉTAT FACE À L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Le développement d'un enseignement professionnel agricole a été une question très controversée, voire passionnelle pendant deux siècles. Était-il utile pour les fils de paysans ou bien nocif ? Beaucoup pensent que les jeunes apprennent avec leurs aînés, par la pratique. Certains redoutent une instruction qui risque de rendre la main d'œuvre onéreuse, moins soumise ou, pire, tentée par le départ vers la ville. Au contraire, pour les autres, l'instruction est un bon moyen d'obtenir des travailleurs efficaces, qui soient aussi mieux disciplinés et « civilisés », de meilleurs citoyens : les buts économiques et politiques s'entremêlent.

Ceci a été bien étudié pour la France grâce aux travaux de Michel Boulet qui a aussi présenté une ouverture internationale. Une récente étude menée dans le cadre d'un projet européen COST de recherches en sciences humaines a approfondi la question de l'attitude des différents États européens et elle montre de remarquables concordances dans l'attitude des États – réticente, malgré de notables différences, l'Angleterre restant moins interventionniste<sup>1</sup>.

Partout, les débats parlementaires sont intenses lorsqu'est posée la question de l'intervention de l'État. Les premières initiatives d'établissements d'enseignement agricole sont privées : celle du comte Festetics en Hongrie en 1797, de Fellenberg à Hofwyl en 1804, Thaer à Möglin en 1806, Dombasle à Roville en 1822 et Ridolfi à Meleto en 1834. Chaque fois, l'État, fort réticent, finit par soutenir moralement mais hésite à s'engager financièrement. Peu à peu tous les états ont été amenés à intervenir : dès le début du 19<sup>e</sup> siècle pour la Suède qui recule ensuite, avant d'y revenir comme tous les autres états dans la seconde moitié du siècle. Trois raisons essentielles les y ont poussés. 1. L'agriculture est considérée partout comme un élément important de l'économie globale, il faut donc l'améliorer ; 2 La taille assez modeste des exploitations exige l'intervention pour pallier le manque de capitaux ; 3. L'instruction, générale ou professionnelle, reflète les choix de société et les choix économiques, ce dont les états se sentent de plus en plus responsables.

L'implication de l'État n'a cependant jamais supprimé les autres initiatives. La politique adoptée résulte d'un subtil équilibre des pouvoirs entre les acteurs, agents de l'État, propriétaires et membres des corps intermédiaires.

Nadine VIVIER

<sup>1</sup> - Boulet, Michel et Stephan, Nelly, *L'enseignement agricole en Europe*, Paris, L'Harmattan, 2003  
Vivier, Nadine (dir), *State and Rural Societies, Policy and Education*, Turnhout, Brepols, 2008 (études précises sur l'Espagne, la France, la Hongrie, l'Italie, le Royaume-Uni et la Suède).